



PROVINCE DE QUÉBEC  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME DU MONT-LOUIS**  
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

PROMULGATION DU RÈGLEMENT # 278-2018

## AVIS PUBLIC

**EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,**

**SECRETÀIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE:**

Le règlement # 278-2018 ayant pour objet d'adopter le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux révisé de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis a été adopté à la séance ordinaire du 5 mars 2018.

**DONNÉ A MONT-LOUIS, P.Q., ce 6<sup>e</sup> jour de mars 2018**

  
Suzanne Roy, secrétaire-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée résidant à Mont-Louis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 6<sup>e</sup> jour mars 2018, entre 9 :00 et 12 :00 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat 6<sup>e</sup> jour de mars 2018

  
Suzanne Roy, secrétaire-trésorière